

# MAIRIE DE CLAVIERS

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

*Séance du 12 avril 2023*

N° 16/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 4 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

**PRESENTS** : Gérard PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

**EXCUSÉS** : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU, Armelle COLIN.

**PROCURATIONS** : Frédéric GERST donne procuration à Carol IVARS.  
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline MOUGENOT.

#### **Compte Administratif 2022 – Commune**

##### **Vote des Résultats**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2022, vous a été remis, sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de la commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. M. Didier VALENTI est candidat pour présenter le compte administratif 2021, il est élu président de séance à l'unanimité des voix.

M. Gérard PIERRUGUES, Maire quitte la salle. M. Didier VALENTI rapporte le compte administratif 2022, dressé par le Maire. Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

## Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2022

### Résultats de l'exercice 2022 :

#### Section d'exploitation :

Recettes.....	1 019 577,79 €
Dépenses.....	739 659,54 €
Résultat de l'exercice (excédent) : .....	<b>279 918,25 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes.....	413 214,22 €
Dépenses.....	354 423,35 €
Résultat de l'exercice (excédent) : .....	<b>58 790,87 €</b>

### Résultats de clôture 2022 :

#### Section d'exploitation

Excédent de l'exercice .....	<b>279 918,25 €</b>
Excédent antérieur N- 1 reporté.....	630 933,58 €
<b>Résultat de clôture 2022</b> .....	<b>910 851,83 €</b>
Part à affecter à l'investissement en 2023 (1068) .....	<b>0,00 €</b>
(couverture du déficit de clôture si nécessaire)	
<b>Résultat de clôture à affecter en 2023 section d'exploitation</b> .....	<b>910 851,83 €</b>

#### Section d'investissement

Excédent de l'exercice 2022.....	<b>58 790,87 €</b>
Déficit antérieur N -1 de la section.....	- 43 244,61 €
<b>Résultat de clôture 2022</b> .....	<b>15 546,26 €</b>
Restes à réaliser dépenses .....	96 877,92 €
Restes à réaliser recettes .....	134 512,00 €
<b>Soit résultat de clôture 2022 (excédent)</b> .....	<b>53 180,34 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil municipal n° 23/2022 du 04/04/2022,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du conseil municipal n° 32/2022 du 30/06/2022.

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération du conseil municipal n° 43/2022 du 26/09/2022.

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération du conseil municipal n° 49/2022 du 05/12/2022.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 produit par le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune présenté par M. Gérard PIERRUGUES, Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Didier VALENTI, président de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des voix, APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,

M. Didier VALENTI



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRE DE CLAVIERS' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '83 VAR' at the bottom. The signature is a complex, looping scribble that covers most of the stamp.